

**DEPARTEMENT**

Meurthe et Moselle

-----  
**ARRONDISSEMENT**

Nancy

-----  
**CANTON**

Malzéville

Nombre  
de conseillers en exercice 10  
de présents 6  
de votants 8

**OBJET**

2024-7  
*Convention Tonte 2024*

Convocation établie le 21/03/2024

Transmise à la Préfecture le  
08/04/2024

Commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Du 4 avril 2024*  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique MATHEY, Maire.

Etaient présents : Dominique MATHEY ; Guy FURDIN ; Arnaud MELINE ; Olivier KUBLER ; Paulette CLEMENT, Philippe PIERRAT.

Etaient absents et excusés : David RICHARD, Fabrice WIEGERT.

Pouvoirs : David RICHARD à Paulette CLEMENT, Fabrice WIEGERT à Dominique MATHEY

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du conseil. Paulette CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le service insertion de la communauté de communes propose cette année encore la mise en place d'une convention tonte qui débutera début avril.

Le tarif de la tonte est fixé à 15,50€/heure et par personne intervenant sur site et pour les travaux nécessitant l'utilisation d'une épareuse, le tarif est fixé à 28,50€/heure. (Délibération du 23/03/2023).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la signature de la convention pour l'année 2024.

Pour extrait conforme,

A Dommartin-sous-Amance, le 4 avril 2024  
Le Maire, Dominique MATHEY

